



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-152 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Pompes Funèbres - Tarifs 2018

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La loi du 10 janvier 93 supprimant le monopole des Pompes Funèbres rend obligatoire l'affichage des tarifs en TTC. La TVA est donc incluse sur tous les articles et prestations. Le Conseil d'Etat dans son avis du 19 décembre 1995 a affirmé le caractère industriel et commercial des Pompes Funèbres tout en précisant que cette jurisprudence ne peut conduire à une augmentation déraisonnable des tarifs.

Cependant au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés il est proposé une augmentation de 1,5 % pour 2018 sur l'ensemble des prestations des pompes funèbres à l'exception de nos opérations de creusement de fosses qui étaient jusqu'à présent en-dessous des tarifs de la concurrence. Cette augmentation nous permettrait de rester à un tarif légèrement en dessous des autres opérateurs funéraires concurrents et de couvrir nos frais de fonctionnement.

Par contre aucune augmentation ne sera appliquée sur les prestations de la chambre funéraire qui sont déjà dans la moyenne des prix de la concurrence. La vacation de Police reste aussi inchangée.

... /...

POMPES FUNEBRES

	2018
	Euros
	TTC
MISE EN BIÈRE : TVA 20%	
- A VOIRON	68.16 €
- Extra muros	122.93 €
CREUSEMENT DES FOSSES A VOIRON : TVA 20%	TTC
- dans les concessions	309.50 €
- dans le carré commun adulte	149.05 €
- dans le carré enfant	99.54 €
- dans le carré mort-né	49.65 €
MISE EN CAVEAU : TVA 20 %	TTC
- Descente en caveau	77.99 €
- Descente en caveau hors VOIRON	100.52 €
URNE EN FOSSE A VOIRON : TVA 20%	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	48.21 €
- l'urne suivant dans le même creusement	24.09 €
URNE EN FOSSE HORS VOIRON : TVA 20%	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	50.14 €
- l'urne suivante dans le même creusement	25.04 €
CREUSEMENT HORS VOIRON : TVA 20%	357.54 €
Forfait Transport pour creusement extérieur (TVA 10%)	99.45 €
PORTEURS : TVA 20 %	TTC
- porteur à l'unité	54.39 €
- service Normal (4 agents dont un maître de cérémonie)	219.73 €
- service Spécial (4 agents et un maître de cérémonie)	274.14 €
- service ordinaire (3 agents dont un maître de cérémonie)	163.20 €
majoration de 50 % pour nuit (20h - 6h) et jours non travaillés	
CERCUEILS : TVA 20%	TTC
Bois dur (nu)	
Boite à ossements	112.35 €
Lyonnais enfant de 0.60m à 1.20 M	355.27 €
Lyonnais droit 2ème choix chêne	439.16 €
Lyonnais mouluré galbé 1 ^{er} choix	571.66 €
Tombeau	1304.35 €
Bois tendre nu en Pin (22 mm)	310.14 €
Spécial crémation nu en Pin (22 mm)	629.47 €
	.../...

	2018 Euros
	TTC
	TTC
CROIX OU PLANTON DE REMARQUE : (TVA 20%)	82.30 €
VACATION DE POLICE (Taxe) net	20.00 €
TRANSPORT DE CORPS : TVA 10 %	TTC
- sans accompagnement - le km - - minimum de prise en charge	1.32 €
Majoration de 50 % pour nuit (22h - 6h) et jours non travaillés	86.28 €
CONVOIS (véhicule) : TVA 10 %	TTC
- service à Voiron	185.31 €
- service à l'extérieur de Voiron	185.31 €
- service ordinaire et aide sociale	87.86 €
- véhicule supplémentaire (l'un)	60.41 €
- Forfait déplacement corbillard à l'extérieur de Voiron	84.13 €
CENTRE FUNERAIRE :	TTC
- frais d'admission	
- Cellule réfrigérée: période de 24 h	77.21 €
	73.44 €
- salon privé : l'heure période de 24 h	16.25 €
	130.25 €
- salle de Culte : l'heure	71.30 €
- location laboratoire de conservation : l'heure	81.05 €

Il est rappelé que :

Toute période commencée est due intégralement et n'est pas divisible.

Le transport des corps par le service municipal des Pompes Funèbres est gratuit depuis le domicile ou les établissements de soins, de cure ou de retraite de VOIRON vers le Centre Funéraire.

Les personnes justifiant de l'aide sociale accordée par le CCAS de VOIRON, bénéficient d'une minoration de 50 %;

Le séjour en chambre funéraire est gratuit pour les personnes démunies de ressources. Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes décédées ou résidant dans la commune.

- Les recettes seront affectées au budget annexe Pompes Funèbres.

... / ...

Au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés, il est proposé une augmentation de 1.5 % sur les prix H.T. de l'ensemble des prestations des pompes funèbres.

Par contre aucune augmentation ne sera appliquée sur les prestations de la chambre funéraire qui sont déjà dans la moyenne des prix de la concurrence.
Le tarif de la vacation de Police reste aussi inchangé.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, L. TRICOLI, R. REVIL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN